RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Scanner le code ci-dessus pour vérifier la conformité du diplôme sur www.ffss.fr

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2022

Paris, le 4 novembre 2022

- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n°PSE2 - 0810 C 75 délivrée le 08 octobre 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» ;
- Vu la décision d'agrément n°PSE1 - 0810 C 75 délivrée le 08 octobre 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» ;
- Vu le procès-verbal de formation n° F-2022-25488 en date du 4 novembre 2022 ;

Le président, atteste que

Mme Yasmina BOUSSARSAR

née le 21 août 1977 à St malo (35)

a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :

- **« premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;**
- **« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;**

qui s'est déroulée du 04/11/2022 au 04/11/2022, à La Richardais (35).

Ses compétences d'équipier-secouriste (PSE2) et de secouriste (PSE1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2023 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FC PSE2/PSE1 - FFSS - N° 2022/180835

Bernard Rapha